

GUIDE PRATIQUE TAXE DE SÉJOUR

LOCAL TAX GUIDE



UNE TAXE DE SÉJOUR, POUR QUOI ? WHAT IS TOURIST TAX FOR?



La taxe de séjour est instaurée en France en 1910. **Elle est obligatoire** et acquittée par la clientèle touristique séjournant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais.

Le tarif est défini par personne et par jour. Elle est réglée directement au logeur, à l'hôtelier qui la reverse au Trésor Public ou payée sur la plateforme de réservation.

Tourist tax was introduced in France in 1910. It is **compulsory** and is paid by tourists staying within Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais.

The rate is set per person per day. It is paid directly to the owner of the accommodation or hotel, who passes it on to the French Treasury, or via the booking platform.

À quoi sert-elle ? What is it for ?

La taxe de séjour, selon l'article L.2333-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet de mettre en place des actions destinées à accroître la fréquentation touristique du Pays Arnay-Liernais, à travers des actions comme la création et/ou l'aménagement de sites touristiques ou de sentiers de randonnée, les brochures promotionnelles, la carte touristique...

Cette taxe est payée par les personnes hébergées à titre onéreux dans un logement temporaire et qui ne résident pas sur le territoire.

Toutefois, **il existe des exemptions** :

- les moins de 18 ans
- les saisonniers travaillant sur la commune
- Les personnes en situation de relogement d'urgence et/ou temporaire

In accordance with article L.2333-29 of the Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), the tourist tax is used to set up initiatives aimed at increasing the number of tourists visiting Pays Arnay-Liernais, through initiatives such as the creation and/or development of tourist sites or hiking roads, promotional brochures, tourist map, etc. This tax is paid by people staying in temporary accommodation for a fee who do not live in the area.

There are some exemptions:

- minors under the age of 18
- seasonal workers in the municipality
- people in emergency and/or temporary rehousing situations



QUELS TARIFS SONT À APPLIQUER ? WHAT RATES SHOULD BE APPLIED?

Tarifs votés et mis en place à partir du 1er janvier 2026
Rates approved and applied from 1st of January 2026

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuit
Palaces	5.28 €
Hôtels de tourisme / Résidences de tourisme / Meublés de tourisme 5 étoiles	3.85 €
Hôtels de tourisme / Résidences de tourisme / Meublés de tourisme 4 étoiles	2.00 €
Hôtels de tourisme / Résidences de tourisme / Meublés de tourisme 3 étoiles	1.20 €
Hôtels de tourisme / Résidences de tourisme / Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4-5 étoiles	0.90 €
Hôtels de tourisme / Résidences de tourisme / Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1-2-3 étoiles Chambres d'hôtes / auberges de jeunesse	0.60 €
Terrains de camping et terrain de caravanage classés 3-4-5 étoiles Terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0.50 €
Terrain de camping et terrain de caravanage classés 1-2 étoiles Ports de plaisance	0.22 €
Tous les hébergements non classés ou en attente de classement (Le montant de la taxe au % est plafonné au tarif le + élevé voté par la collectivité).	5% du prix par nuit et par personne

L'Office de Tourisme met un **outil de calcul** de la Taxe de Séjour au pourcentage (%) à la disposition des hébergeurs. Une demande par mail doit être faite (tourisme@ccarnayliernais.fr)

Tourist Office provides a **tool for calculating** the percentage of Tourist Tax. An e-mail request must be made (tourisme@ccarnayliernais.fr)

DÉCLARATION ET REVERSEMENT DECLARATION AND PAYMENT



La déclaration et le reversement intégral de la Taxe de Séjour doivent être réalisés, **entre le 1er janvier et le 31 décembre** de chaque année, auprès des services du Trésor Public.

La déclaration peut être faite grâce à un formulaire fourni sur demande ou avec un document issu de votre logiciel de comptabilité et facturation. Dans ce formulaire, vous devez indiquer **pour chaque séjour** : date d'arrivée, durée du séjour, nombre de personnes, le tarif appliqué et le montant perçu.

Between 1st January and 31st December of each year, the Tourist Tax must be declared and paid in full to the Public Treasury.

The declaration can be made using a form provided on request or using a document from your accounting and invoicing software. On this form, you must indicate **for each stay**: date of arrival, length of stay, number of people, the rate applied and the amount received.

Lorsqu'une réservation est faite par l'intermédiaire de Gîtes de France, Airbnb, Booking.com, Abritel..., la déclaration et le reversement de la taxe de séjour sont **effectués directement par ces plateformes**. Le propriétaire de l'hébergement touristique est responsable de la déclaration et du reversement de la taxe de séjour pour tous les séjours réservés auprès de lui.

Si toutes les réservations passent par les plateformes de réservation, le propriétaire du logement doit en informer le service Comptabilité de la Communauté de Communes du Pays Annay-Liernais.

When a booking is made through Gîtes de France, Airbnb, Booking.com, Abritel, etc., the tourist tax is declared and paid **directly by these platforms**. The owner of the tourist accommodation is responsible for declaring and paying the tourist tax for all stays booked with him.

If all bookings go through the booking platforms, the owner of the accommodation must inform the Accounting Department of the Communauté de Communes du Pays Annay-Liernais.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

MORE INFORMATION

Quelles sont les obligations en tant que loueur ?

What are your obligations as a tourist accommodation provider?

- Déclaration de votre activité en Mairie, commune où se trouve l'hébergement. (gratuit)
- Déclaration au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) au greffe du tribunal (gratuit)
- Assurance et Impôts
- Collecte, déclaration et reversement de la Taxe de Séjour à la Trésorerie Publique, rue de la République - 21320 Pouilly-en-Auxois
- Declaration of your activity at the Town Hall, the town where the accommodation is located. (Free of charge)
- Declaration to the Centre de Formalités des Entreprises (CFE) at the court registry (free of charge)
- Insurance and tax.
- Collection, declaration and payment of the Tourist Tax : Trésorerie Publique, rue de la République - 21320 Pouilly-en-Auxois

Comment obtenir le classement de son hébergement ?

How can I get my accommodation classified?

L'Agence Départementale du Tourisme Côte d'Or Attractivité est habilitée à établir un audit pour l'obtention du classement national en étoiles de votre hébergement.

Flashez le QR Code pour plus d'information.

Côte d'Or Attractivité Tourist Board is authorised to carry out an audit to obtain the national star rating for your accommodation.

Scan the QR code for more information.



Quels sont les bénéfices de ce classement ?

What are the benefits of this classification?

- Un gage de prestations de service de qualité pour vos clients. Les étoiles, un repère connu à l'internationale
- Un calcul de la Taxe de Séjour plus aisé (tarif fixe)
- Un abattement fiscal plus conséquent
- A guarantee of quality service for your customers. The stars, an internationally recognised benchmark
- Easier calculation of the tourist tax (fixed rate)
- A larger tax allowance

LA COMMUNICATION COMMUNICATION

Affichage Display

Le tarif de la taxe de séjour par nuitée doit être **clairement affiché dans l'hébergement** au même titre que les tarifs en vigueur au sein de l'établissement. De la même manière, le montant de la taxe de séjour doit être affiché **sur la facture distinctement du prix de la location**. Il est aussi possible de mentionner le tarif de la taxe dans le contrat de location ou sur les différents outils de communication du logeur, mais cela reste à la seule discrétion de l'hébergeur.

The rate of tourist tax applicable per night must be **clearly displayed in the accommodation** in the same way as the rates in force within the establishment. Similarly, the amount of the tourist tax must be displayed **on the invoice separately from the rental price**.

It is also possible to mention the rate of the tax in the rental contract or on the accommodation provider's various communication tools, but this is entirely at the discretion of the accommodation provider.



Où retrouver ces informations ?

Where can I find this information?

Cette brochure est disponible en téléchargement sur le site internet de l'Office de Tourisme du Pays Arnay-Liennais www.tourisme-arnayliennais.fr - Espace prestataires touristiques et sur celui de la Communauté de Communes du Pays Arnay-Liennais www.cc-pays-arnay.fr

This brochure can be downloaded from Pays Arnay-Liennais Tourist Office website www.tourisme-arnayliennais.fr - Espace prestataires touristiques and from Communauté de Communes du Pays Arnay-Liennais website www.cc-pays-arnay.fr



SANCTIONS ET RÉCLAMATIONS

PENALTIES AND COMPLAINTS

Existe-t-il des sanctions ?

Are there any penalties?

En cas de non déclaration, de fausse déclaration ou de retard de paiement, la Collectivité adresse au propriétaire de l'hébergement une **mise en demeure** par lettre recommandée AR.

Faute de régularisation dans le délai imparti, un avis de taxation d'office motivé est envoyé.

La **taxation d'office** due correspond à 80% du taux d'occupation estimé de la période concernée. En plus de cette taxation d'office, vous êtes passible d'amendes allant de 750 € à 12500 € selon l'article L 2333-34.

In the case of non-declaration, false declaration or late payment, the local authority will send the owner of the accommodation **formal notice** by registered letter with acknowledgement of receipt.

If the situation is not rectified within the given timeframe, a notice of compulsory taxation will be sent, stating the reasons.

The **compulsory taxation** due corresponds to 80% of the estimated occupancy rate for the period in question. In addition to this compulsory taxation, you are liable to fines ranging from €750 to €12,500 under French law (article L 2333-34).

Qui peut faire une réclamation de Taxe de Séjour ?

Who can make a Tourist Tax claim?

- En tant que propriétaire : Toute réclamation concernant le montant de votre facture ou le tarif applicable à votre hébergement doit être faite par écrit et justifiée à la Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais dans un délai de 15 jours à réception du titre.
- En tant que touriste : si un client conteste le montant de la taxe de séjour, il doit régler le montant de la taxe demandée par l'hébergeur et porter réclamation par écrit auprès de la Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais (article R2333-67 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- As an owner: any complaint concerning the amount of your bill or the rate applicable to your accommodation must be made in writing and justified to the Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais within 15 days of receipt of the bill.
- As a tourist: if a customer contests the amount of the tourist tax, they must pay the amount of tax charged by the accommodation provider and lodge a written complaint with the Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais (article R2333-67 of the Code Général des Collectivités Territoriales).

CONTACTS UTILES USEFUL CONTACTS



- Office de Tourisme
du Pays
Arnay-Liernais** 6 place Bonaventure des Périers 21230 Arnay-
le-Duc
03 80 90 07 55
tourisme@ccarnayliernais.fr
www.tourisme-arnayliernais.fr
- Communauté de
Communes
du Pays
Arnay-Liernais** 1 rue de la gare 21230 Arnay-le-Duc
03 80 90 18 36
cc.arnay-liernais@ccarnayliernais.fr
www.cc-pays-arnay.fr
- Trésorerie Publique** rue de la république 21320 POUILLY-EN-AUXOIS
03 45 43 81 50
- Côte d'Or Attractivité** rue Ferdinand de Lesseps 21000 DIJON
contact@lacotedorjadore.com
- Centre des impôts** 1 Rue Gaston Roupnel, 21200 Beaune
03 45 42 19 22

